



Divorce franco/americain

Par **chaletaine**, le **23/09/2021 à 11:46**

Mon fils a épousé à New York une américaine, ils vivaient tous deux en France, le mariage avait été reconnu en France. Ils ont divorcé à l'amiable en France, il y a un an.

Comment doit-il faire pour que ce divorce soit reconnu à New York ?

Ne pouvant aller à NYC, doit-il prendre un avocat international spécialisé dans les divorces à l'étranger ?

Par **youris**, le **23/09/2021 à 13:20**

bonjour,

légavox est un site essentiellement de droit français, donc par principe pas compétent pour le droit américain qui varie selon chaque état.

en principe les avocats des ex-époux doivent demander la transcription du divorce sur l'état civil américain concerné.

salutations